



République Française

COMMUNE D'OFFENDORF

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OFFENDORF

- Vu les articles du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du Code de la route,
Vu la demande déposée par Madame Yasmine BURGEL, domiciliée à Offendorf, 4 rue du Jardin Lair, en date du 18 mars 2024,

ARRETE

- Article 1 :** Dans le cadre de l'organisation d'une fête des voisins, l'autorisation est accordée d'occuper le domaine public – au niveau de la rue du Jardin Lair, le dimanche 23 juin 2024 de 10h00 à 16h00.
- Article 2 :** La rue du Jardin Lair sera barrée à la circulation, sauf pour les riverains.
- Article 3 :** Le demandeur est tenu de respecter les prescriptions suivantes :
- mettre en place une signalisation adaptée,
 - respecter les délais (le 23 juin 2024 de 10h00 à 16h00)
 - restituer le domaine public dans son état d'origine
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté à :
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Drusenheim
 - Chef de section des sapeurs-pompiers
 - SDIS
 - Madame Yasmine BURGEL
 - Registre des arrêtés

Fait à Offendorf, le 18 mars 2024

Denis HOMMEL
Maire

